

**COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 29 MARS 2016 A 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy**

\*\*\*\*

**Etaient présents :**

M. CANDAT, J. DEWIDEHEM, A. QUERCIA, M. LAURENT, P. CHANET, F. NOVIANT, B. GIRSCH, S. MERTEN, V. GODEFROY, C. LAROPPE, P. MASSON, N. BLANPAIN, F. BIHLER, J. THIEBAUT, C. POLLISSE, P. NICOLLE, A. MOREAU, D. LARCHER, T. BRACHET, C. HAUSERMANN.

**Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :**

M. SAUGET a délégué son mandat à J. DEWIDEHEM  
E. BISTORY a délégué son mandat à M. LAURENT  
R. STAHL a délégué son mandat à P. CHANET  
S. PAULIN a délégué son mandat à B. GIRSCH  
C. ZELLER a délégué son mandat à S. MERTEN  
P. MEYER a délégué son mandat à D. LARCHER

**Etait absent et excusé :**

L. SIMEON

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FEVRIER 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2016 est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE**

- **Décision n° 02 du 03 mars 2016** Convention de mise à disposition du GESAL 54
- **Décision n° 03 du 22 mars 2016** Contrat d'architecte pour travaux sur existant – local salle des fêtes

## **POINT 1**

### **MULTI ACCUEIL Les P'tits Loups**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA C.A.F. 54**

Monsieur LAURENT rappelle que la commune souhaite lancer des travaux d'amélioration du jardin attenant au Multi Accueil Les P'tits Loups, ceci afin d'améliorer l'accueil des jeunes enfants qui fréquentent cette structure, en permettant aux enfants d'évoluer au sein de l'espace extérieur en toute sécurité.

Ces travaux d'investissement consistent :

- à réaliser une clôture en panneaux de treillis sur soubassement béton
- à poser un portillon sécurisé pour l'accès au jardin

Pour mémoire, l'année dernière, la commune a réalisé dans ce jardin une nouvelle terrasse de 25 m<sup>2</sup> (dalle béton + sol souple).

Le gestionnaire du Multi Accueil (La Fédération Léo Lagrange) va financer en 2016 l'achat d'une structure ludique sur cette nouvelle terrasse.

Les travaux de sécurisation du jardin (mise en place d'une clôture et d'un portillon) vont permettre de finaliser les travaux des espaces extérieurs de la structure Les P'tits Loups.

Le plan de financement pour ces travaux se définit comme suit :

- Dépense : 4 544 € HT
- Recette : Subvention C.A.F. au taux maximum
- Autofinancement du solde : fonds propres de la commune (chapitre 21)

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **De solliciter** le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales au taux le plus élevé possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

*Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés lors des prochaines vacances d'avril pendant la semaine de fermeture de la structure*

## **POINT 2**

### **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016 : DEMANDES DE SUBVENTION (Fonds de soutien et complément DETR)**

Monsieur LAURENT précise que la loi de finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (E.P.C.I.). Elle est composée de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement comme la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et

d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et les E.P.C.I. de métropole et des régions d'outre-mer y sont éligibles.

- 300 millions d'euros dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Ainsi, la commune de Saulxures-lès-Nancy est en mesure de solliciter une aide financière concernant des travaux de mise aux normes « accessibilité » au titre de l'hôtel de la ville, de l'école élémentaire Maurice Barrès et de la salle socio culturelle (salle des fêtes), qui entrent parfaitement dans la première enveloppe du fonds de soutien.

Ces travaux de mise aux normes « accessibilité », inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) 2016-2021, sont prêts à être lancés.

Pour mémoire, les travaux d'accessibilité concernent trois bâtiments publics :

- Hôtel de ville (uniquement cheminement extérieur et accueil du public au rez-de-chaussée) :  
Le coût estimé s'élève à 17 770 € HT, soit 21 324 TTC avec le plan de financement suivant :
  - Subvention DETR : entre 20 % et 30 % de la dépense (subvention déjà sollicitée par la délibération n°10 du 8 décembre 2015)
  - Subvention Fonds de soutien : au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'autorité compétente
  - Autofinancement : la partie restante de la dépense.
- Ecole élémentaire Maurice Barrès (création d'une place de stationnement et d'un cheminement extérieur adapté, aménagement d'un cabinet d'aisance mixte adapté) :  
Le coût estimé s'élève à 12 140 € HT, soit 14 568.00 TTC avec le plan de financement suivant :
  - Subvention DETR : entre 20 % et 30 % de la dépense (subvention déjà sollicitée par la délibération n°10 du 8 décembre 2015)
  - Subvention Fonds de soutien : au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'autorité compétente
  - Autofinancement : la partie restante de la dépense.
- Salle socio culturelle (salle des fêtes), salle des mariages et du conseil (création d'une nouvelle entrée pour les salles de l'étage, rendre accessible aux PMR ces deux salles) :  
Le coût estimé s'élève à 89 587 € HT, soit 107 504.40 TTC avec le plan de financement suivant :
  - Subvention DETR : entre 20 % et 30 % de la dépense (subvention sollicitée par la présente délibération en complément de la délibération n°10 du 8 décembre 2015)
  - Subvention Fonds de soutien : au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'autorité compétente
  - Autofinancement : la partie restante de la dépense.

S'agissant de ce dernier point, la relocalisation du Centre Technique Municipal dans des locaux proches de l'Hôtel de Ville va permettre d'anticiper les travaux d'accessibilité de la salle socio culturelle (salle des fêtes), qui étaient initialement prévus dans l' Ad'AP en 2020/2021.

Cette opération va également permettre de libérer de l'espace au sein des locaux de l'Hôtel de Ville au bénéfice, notamment, des jeunes de la commune.

Aussi, une opération pluriannuelle de réhabilitation globale de ces locaux est programmée en deux tranches :

- Une première tranche sur l'exercice 2016 avec une provision de 140 000 € TTC,
- Une seconde tranche sur l'exercice 2017 avec une provision de 110 000 € TTC.

La présente demande de subvention Fonds de soutien et complément DETR ne concerne que les travaux relatifs à la première tranche pour la partie accessibilité des salles (salles des fêtes, salle des mariages et du conseil).

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **D'adopter** les plans de financement de ces travaux d'accessibilité tels que présentés ci-dessus,
- **De solliciter**, pour les trois bâtiments publics, une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente,
- **De solliciter** pour les travaux à la salle socio culturelle (salle des fêtes), la salle des mariages et du conseil, un complément de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces deux demandes de financement précitées.

### **POINT 3 CREANCES ETEINTES**

Monsieur LAURENT indique que le 18 décembre 2015, la trésorerie d'Essey-lès-Nancy a présenté un état des titres irrécouvrables suite à décision d'effacement de dettes par la commission de surendettement des particuliers.

Un contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 328.86 € correspondant à des loyers et charges locatifs pour les années 2014 et 2015.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

L'état des ces valeurs arrêtées au 09/12/2015 se constitue ainsi :

Identifiant	Exercice concerné	N° de pièce	Montant
Particulier	2014	N° 16	200.78
Particulier	2015	N° 19 N° 274 N° 306 N° 367	126.49 0.53 0.53 0.53
TOTAL			328.86

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal 2016.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **D'approuver** l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 328.86 € par l'admission d'un mandat à l'article 6542 – Créances éteintes.

## **POINT 4 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur LAURENT indique que le Compte de Gestion tenu par le Trésorier Principal au titre de l'année 2015, présenté dans le tableau ci-dessous, est en tout point identique au Compte Administratif.

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>DEPENSES</b> Total des mandats émis	<b>433 482.73</b>	<b>2 135 690.85</b>	<b>2 569 173.58</b>
<b>RECETTES</b> Total des titres de recettes émis	<b>141 667.68</b>	<b>2 573 377.12</b>	<b>2 715 044.80</b>
<b>RESULTATS de L'EXERCICE</b>			
➤ Excédent .....		<b>437 686.27</b>	<b>145 871.22</b>
➤ Déficit .....	<b>291 815.05</b>		

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 10 mars 2016

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

- **D'approuver** le Compte de Gestion 2015.

## **POINT 5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur LAURENT rappelle que l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

M. DEWIDHEM ayant présenté sa candidature, est élu à l'unanimité et préside la séance lorsque Monsieur le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif.

La balance générale du compte administratif de l'exercice 2015 s'établit comme précisé dans le tableau ci-dessous :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>DEPENSES</b> Total des mandats émis	<b>433 482.73</b>	<b>2 135 690.85</b>	<b>2 569 173.58</b>
<b>RECETTES</b> Total des titres de recettes émis	<b>141 667.68</b>	<b>2 573 377.12</b>	<b>2 715 044.80</b>
<b>RESULTATS de L'EXERCICE</b>			
➤ Excédent .....		<b>437 686.27</b>	<b>145 871.22</b>
➤ Déficit .....	<b>291 815.05</b>		

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 10 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

➤ **D'adopter** le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui est en tout point conforme au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

## **POINT 6 AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Monsieur LAURENT indique que l'exécution du budget de l'exercice 2015 se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés	-	124 525.20	42 628.38		-	81 896.82
Opérations de l'exercice	-	437 686.27	291 815.05	-	-	145 871.22
<b>Totaux</b>	<b>-</b>	<b>562 211.47</b>	<b>334 443.43</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>227 768.04</b>
Résultat de clôture	-	562 211.47	334 443.43	-	-	227 768.04

**Résultat de l'exercice**

Besoin de fonctionnement .....	334 443.43
Excédent de financement	-

**Restes à réaliser**

Besoin de financement .....	5 749.58
Excédent de financement	-

Besoin total de financement .....	340 193.01
Excédent total de financement	-

<u>Résultat définitif</u> :	222 018.46	au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté
-----------------------------	------------	--

Il ressort de l'arrêté des comptes :

➤ section de fonctionnement : un excédent de clôture de 222 018.46 € constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du report de 2014 (art.002 - FR réelle) et diminué des Restes à réaliser de l'exercice.

➤ section d'investissement : un déficit de 334 443.43 € (art.001- ID réelle).

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 et au vu des résultats constatés au Compte Administratif et au Compte de Gestion,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 10 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :**

➤ **De reporter** au compte 002 (fonctionnement) le solde de l'excédent de fonctionnement de 222 018.46 € qui a été repris au Budget Primitif 2016.

## POINT 7 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur LAURENT rappelle que, conformément aux propos échangés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, afin de permettre à la commune de se constituer des marges de manœuvre supplémentaires devant concourir aux charges et aux investissements à venir, il convient de faire évoluer les taux d'imposition, conformément au tableau ci-dessous. Cette évolution sera appliquée uniformément sur les 3 taxes (taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour l'année 2016.

Les éléments relatifs aux bases d'imposition des 3 taxes directes locales – taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties – établissent un produit attendu en 2016, après augmentation des taux communaux, de 986 495 € (956 011 €, réalisé en 2015) se répartissant comme suit :

TAXES	Pour information réalisé : ex. 2015			<u>Ex. 2016</u>		
	BASE D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT FISCAL	BASE D'IMPOSITION prévisionnelles	TAUX	PRODUIT FISCAL
T.H.	7 451 315	6.67 %	497 003	7 532 000	6.80 %	512 176
T.F.P.B.	4 323 976	10.53 %	455 315	4 381 000	10.74 %	470 519
T.F.P.N.B.	17 749	20.81 %	3 693	17 900	21.23 %	3 800
TOTAL			956 011			986 495

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 10 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (5 votes contre : Mesdames MOREAU et LARCHER, Messieurs BRACHET, MEYER et HAUSERMANN), décide :**

➤ **De porter** les taux d'imposition des 3 taxes directes locales, à :

- Taxe d'habitation : 6.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.23 %

*Pour le groupe d'opposition, Monsieur HAUSERMANN se déclare conscient de la baisse des dotations de l'Etat, mais indique que cette augmentation suit celle importante de 2015. De plus, il considère que des taux d'imposition peu élevés est aussi un facteur d'attractivité pour de futurs habitants.*

*Monsieur le Maire prend acte de cette déclaration et indique que la commune demeure dans les communes de l'agglomération qui appliquent les taux les plus bas. Par ailleurs, il confirme que la commune reste extrêmement attractive comme le prouve le dernier programme des Genoves 2 avec la vente des parcelles privatives et une forte demande dans le logement locatif.*



## POINT 8 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur LAURENT indique que le budget primitif 2016 se présente comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>Dépenses</b>	2 534 200.00	767 950.00	3 302 150.00
<b>Recettes</b>	2 534 200.00	767 950.00	3 302 150.00

L'équilibre au niveau de chaque section est assuré par un excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 reporté à hauteur de 222 018.46 €.

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 10 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (5 absentions : Mesdames MOREAU et LARCHER, Messieurs BRACHET, MEYER et HAUSERMANN), décide :**

- **D'examiner** le projet du Budget Primitif 2016,
- **De voter** par section et par chapitre le Budget Primitif 2016.

## POINT 9 VOTE DES SUBVENTIONS 2016

La Municipalité, disposant de ressources financières limitées, privilégie d'apporter son aide aux coopératives scolaires (le montant de la subvention accordée est calculé en fonction du nombre de classes et d'élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et aux associations purement locales en vue d'aider le riche tissu associatif saulxurois et les écoles.

L'aide communale envers ces associations se manifeste également par la mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel et par la prise en charge des frais d'électricité, de chauffage, d'eau, d'entretien, de maintenance des matériels utilisés à leur profit, et des frais de reproduction.

Sur avis favorable de la Commission « Vie Economique » en date du 10 mars 2016,

***Compte tenu de leur responsabilité au sein d'associations concernées par l'attribution de subventions par la commune, Madame CHANET (du fait du pouvoir***

que lui a confié Rémy STAHL), Francis BIHLER et Christophe HAUSERMANN ne participent pas à la discussion et au vote sur ce point.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide :

➤ **De voter** le montant des subventions mentionnées sur le tableau ci-dessous pour un montant total de **29 100 €**.

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE - art. 6574 –**

BENEFICIAIRES	NATURE	MEMOIRE Réalisé 2015	BUDGETISE 2016
A.S.C.S.	Subvention annuelle	15 500.00	10 110.00
Association Anciens Combattants	Subvention annuelle	150.00	150.00
Association « Coup de Pouce aux Ecoles »	Subvention annuelle	200.00	200.00
Association « Épauler nos écoles » (Chepfer)	Subvention annuelle	200.00	200.00
Association Festiv'Etangs	Subvention annuelle	500.00	200.00
Association Jeux Pulnoy Saulxures	Subvention annuelle	150.00	100.00
Association La Porte Verte	Subvention exception.	200.00	
Association « Les Noirs Chardons »	Subvention annuelle	200.00	200.00
Association « Les petits Paquis »	Subvention annuelle	200.00	200.00
Club Badminton Seichamps	Subvention annuelle	1 200.00	1 500.00
Comité d'Action Sociale	Subvention annuelle	4 000.00	4 000.00
Comité des Fêtes	Subvention annuelle		1 000.00
Comité de Jumelage Saulxures/Guntersblum	Subvention annuelle	1 000.00	1 000.00
Ecole de Musique Pulnoy-Saulxures - EMPS	Subvention annuelle	5 600.00	5 600.00
Fédération française de la montagne et de l'escalade	Subvention annuelle		1 000.00
M – 54 S Maquettes 54 Saulxures-lès-Nancy	Subvention annuelle		200.00
SLN ados	Subvention annuelle	404.00	320.00
Ecole Maternelle Barrès	Subvention coopérative	324.00	315.00
Ecole Elémentaire Barrès	Subvention coopérative	738.00	720.00
Ecole Maternelle Chepfer	Subvention coopérative	405.00	1 130.00
Ecole Elémentaire Chepfer	Subvention coopérative	792.00	
Ecole Primaire Grands Pâquis	Subvention coopérative	882.00	955.00
<b>TOTAL</b>		<b>32 645.00</b>	<b>29 100.00</b>

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire accepte de répondre à deux interrogations de la part de Monsieur HAUSERMANN :
  - Sur le futur conseil municipal des jeunes. Monsieur HAUSERMANN est en accord avec le principe et demande si la municipalité a prévu le nombre de jeunes et un budget prévisionnel afférent. En réponse, Il est précisé que le nombre idéal de jeunes amenés à siéger à ce conseil se situe entre 10 et 15 avec un budget prévisionnel à prévoir si besoin est.

- Sur la question du devenir du dispositif Voisins Solidaires et Vigilants. Monsieur le Maire fait part de la tenue d'une réunion la semaine prochaine.

Sur le secteur test, deux candidats à la fonction de référent se sont retirés et le troisième est sujet à des problèmes de santé. Une nouvelle séance de porte à porte et un nouveau courrier seront réalisés afin de recruter de nouveaux référents. En cas de nouvel échec, un autre secteur de la commune sera choisi pour servir de test.

Suite à une demande de Monsieur BRACHET sur les compétences du Département transférées à la future Métropole du Grand NANCY, les dernières informations connues à ce jour lui sont transmises et le sujet est abordé dans l'édito du bulletin municipal n° 32 de mars 2016.

La séance est levée à 20 h 25

La secrétaire,  
Patricia CHANET



NOM et PRENOM	EMARGEMENT
CANDAT Michel	
DEWIDHEM Joël	
QUERCIA Annick	
LAURENT Marcel	
CHANET Patricia	
NOVIANT Francis	
GIRSCH Bernard	
MERTEN Stéphanie	
GODEFROY Virginie	
LAROPPE Christine	
MASSON Philippe	
BLANPAIN Nelly	
BIHLER Francis	
THIEBAUT Julien	
POLLISSE Christophe	
NICOLLE Pascal	
MOREAU Annie	
LARCHER Dominique	
BRACHET Thierry	
HAUSERMANN Christophe	